

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Eau Potable



Année 2010

Juin 2011

PREAMBULE

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le décret d'application n° 95-635 du 6 Mai 1995, modifié par le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 Mai 2007, précise les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2010. Il a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 Mai 2011 et a été adopté par le Comité Syndical lors de sa réunion en date du 15 Juin 2011.

PRESENTATION GENERALE

Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, créé en 1952, est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont la caractéristique tient à son système de solidarité pour le financement des investissements des infrastructures d'eau et d'assainissement.

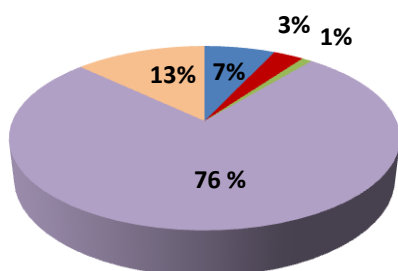
Parmi les 472 communes du département de la Charente-Maritime, 466 communes sont adhérentes pour la compétence « Eau Potable » soit directement, soit par l'intermédiaire de regroupements en syndicats.

(Cf. Carte des communes et syndicats adhérents à la compétence « Eau Potable » - Annexe I)

Une partie des infrastructures est confiée à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime (RESE), l'autre partie est exploitée en affermage par VEOLIA Eau ou par SAUR France et sa filiale la COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN et a fait l'objet de procédures de délégation de service public.

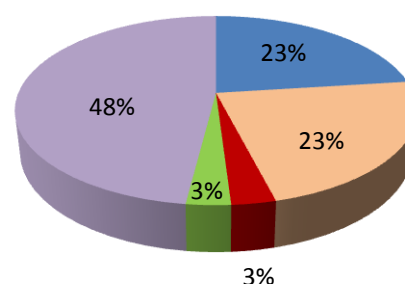
(Cf. Carte « répartition des exploitants » - Annexe II)

Répartition des exploitants en nombre de communes



■ CER ■ VEOLIA Eau ■ Régie Autonome ■ RESE ■ SAUR

Répartition en nombre d'abonnés



■ CER ■ SAUR ■ VEOLIA Eau ■ Régie Autonome ■ RESE

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1 - Production

a) Localisation et nature des ressources utilisées

Les ressources utilisées sont de deux natures :

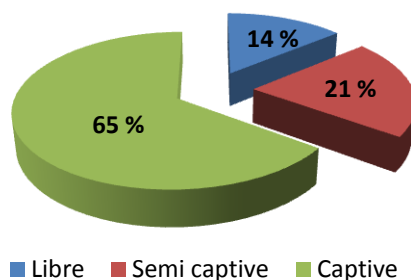
- ✚ les eaux de surface qui proviennent de l'usine Lucien Grand à St Hippolyte (eau de la Charente via le canal de l'Unima) et du Syndicat des Eaux de la Vendée (barrages de l'Angle Guignard et de Mervent) ;
- ✚ les eaux souterraines qui proviennent des 58 sites de production répertoriés dans le tableau ci-après et de la Ville de Saintes (résurgence de Lucérat) :

N°	Ouvrages en service ou prochainement en service au 31/12/2010	Type de nappe	Capacité (m ³ /h)
1	AULNAY « Palud 2 »	libre	45
2	AUTHON « Marais F2 »	captive	200
3	AVY « Les Sablières »	semi-captive	40
4	BALLANS « les Sablons »	semi-captive	75
5	BEDENAC « Le Jarcelet »	captive	120
6	BEDENAC « le Pénitencier »	captive	130
7	BENON « les Carnes »	captive	40
8	BRIE SOUS MATHA « Chemin de Matha »	semi-captive	40
9	CHANIERS « Maine Cadet F1 »	captive	50
10	CHAMPAGNAC « La Borne F2 »	semi-captive	200
11	CHENAC « Chauvignac »	semi-captive	1200
12	CHENAC « Grattechat »	semi-captive	200
13	CHERAC « La Boise »	captive	50
14	CLION « Fontraud »	libre	100
15	DAMPIERRE S/BOUTONNE « Les Mottes F »	libre	200
16	DOMPIERRE S/CHARENTE « Les Renfermis »	semi-captive	110
17	DOMPIERRE S/CHARENTE « Les Grolles »	captive	60
18	ECURAT « les Pelouses de Réveilloux »	captive	240
19	FONTAINES d'OZILLAC « Fief du Breuil »	captive	25
20	FONTCOUVERTE « Vallée de l'Escambouille »	captive	400
21	GEMOZAC « Bernessard »	captive	150
22	GEMOZAC « La Combe des Brues »	captive	120
23	JUICQ « Bois Moreau & Etray »	captive	120
24	LA CHAPELLE DES POTS « Vallée Chez Mallet »	captive	80

25	LA CLISSE « La Roche & Château d'eau »	libre	120
26	LA CLOTTE « Fontbouillon »	semi-captive	180
27	LA JARD « Fontroman »	libre	250
28	LANDRAIS « Toutvent »	libre	100
29	LEOVILLE « Métairie de Puyrigaud »	captive	100
30	LES ESSARDS « la Bassière »	captive	80
31	MARIGNAC « Roumenèche »	captive	40
32	MIRAMBEAU « le Joyau »	captive	500
33	MONTENDRE « Chez Grégoire »	captive	200
34	MONTPELLIER DE MEDILLAN « Grandfont F »	captive	120
35	NERE « Petit Moulin F6 et Grand Breuil F3 »	captive	40
36	NIEUL LES SAINTES « La Métairie »	captive	250
37	PLASSAY « La Garenne F2 »	semi-captive	30
38	PONS « Fondurant »	captive	100
39	PORT D'ENVAUX « Les Gailleries »	captive	100
40	ROMEGOUX « les Couasses F2 »	captive	40
41	ROMEGOUX « les Groies de Bertin F1 »	captive	50
42	SALIGNAC DE MIRAMBEAU « Les Tailledis »	captive	250
43	SIECQ « la Bistandille »	semi-captive	15
44	ST AIGULIN « Croix de Varachaud »	captive	200
45	ST BRIS DES BOIS « le Poitou »	captive	50
46	ST CESAIRE « chez Veillon »	captive	30
47	ST DIZANT DU GUA « Fontaines Bleues »	semi-captive	200
48	ST LAURENT DE LA PREE « l'Aubonnière F1 »	libre	30
49	ST LEGER « le Rivaud F1 »	captive	80
50	ST MARTIN D'ARY « Coustolle »	captive	200
51	ST PALAIS DE NEGRIGNAC « Moulin Auberts »	captive	160
52	ST PIERRE D'OLERON « l'Aubier »	captive	40
53	ST QUANTIN DE RANCANNES « Pradelle F2 »	captive	135
54	ST SIMON DE BORDES « Pont en Eau »	semi-captive	70
55	ST SULPICE D'ARNOULT « Bois Semé »	Captive	80
56	ST VAIZE « la Salle F1 & F2 »	captive	560
57	TRIZAY « Bouil de Chambon »	libre	560
58	VENERAND « le Vallon »	captive	200

Sur les 58 sites de production cités ci-dessus, on peut noter que :

8 sont en nappe libre
12 sont en nappe semi-captive
et 38 sont en nappe captive



En annexe III, une carte présente le réseau primaire du Syndicat.

Le Syndicat des Eaux comptabilise une production sur l'année 2010 d'environ 31 Mm3 :

- ✚ 14,9 Mm3 en eau de surface qui proviennent de l'usine Lucien Grand à St Hippolyte pour 11,9 Mm3 et du Syndicat des Eaux de la Vendée (Angle Guignard et Mervent) pour 3 Mm3;
- ✚ 16,9 Mm3 en eau souterraine qui proviennent des 58 sites de production répertoriés au chapitre I-a) et de la Ville de Saintes.

b) Achat d'eau

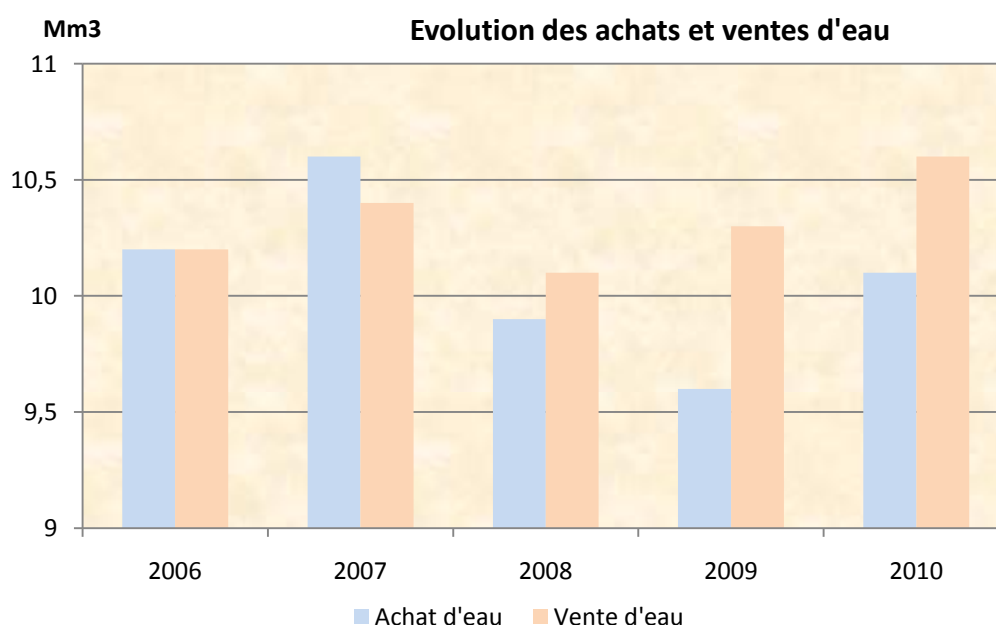
Les contrats de fourniture d'eau sont répertoriés dans le tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010
Vendée	4 157 719 m ³	4 148 948 m ³	3 514 618 m ³	3 069 341 m ³
Saintes - Diconche	906 762 m ³	1 482 278 m ³	1 685 059 m ³	1 842 467 m ³
RESE Littoral	5 148 966 m ³	4 127 297 m ³	4 178 097 m ³	4 635 424 m ³
RESE Pons	215 939 m ³	207 599 m ³	273 265 m ³	216 663 m ³
Chaniers	232 326 m ³	/	/	/
CdA La Rochelle	/	/	/	386 105 m ³
TOTAL	10 661 712 m³	9 966 122 m³	9 651 039 m³	10 150 000 m³

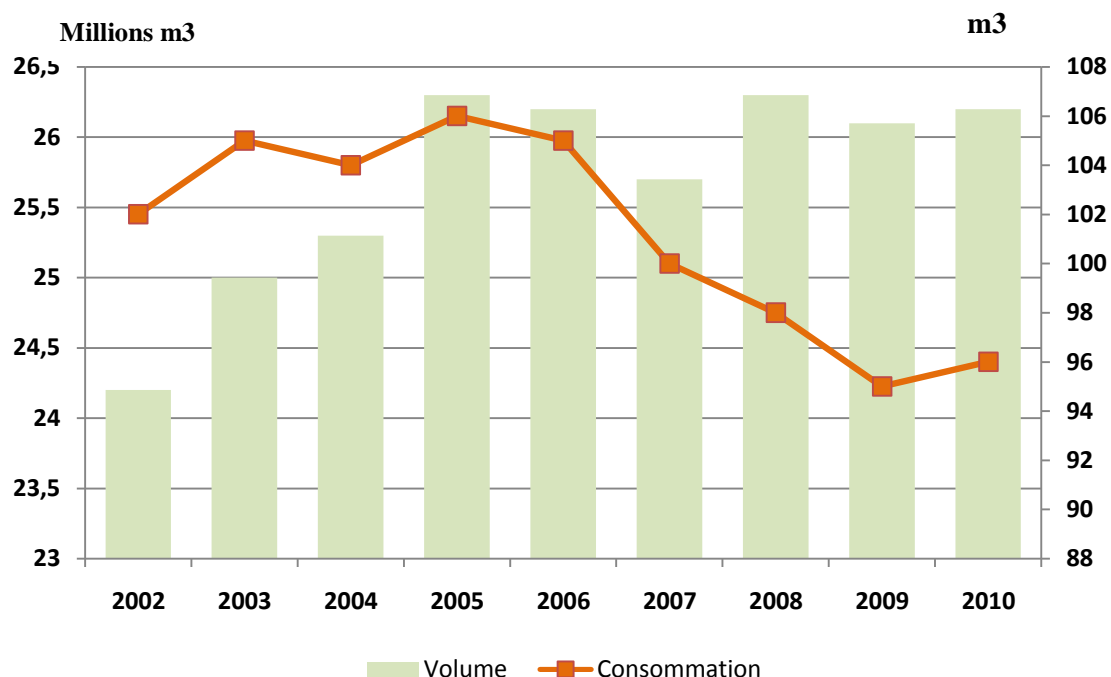
2 - Distribution

Par ailleurs, le Syndicat vend de l'eau à différentes collectivités. Le tableau suivant présente le bilan des volumes vendus depuis 2006 :

Collectivités	2006 <i>Volume m3</i>	2007 <i>Volume m3</i>	2008 <i>Volume m3</i>	2009 <i>Volume m3</i>	2010
Sdt LA ROCHELLE NORD	2 566 860	2 551 415	2 595 239	2 676 987	2 951 194
Ville de ROCHEFORT	1 874 798	1 854 478	1 907 537	1 782 397	1 870 640
Sdt ROCHEFORT SUD	425 419	471 922	441 897	497 513	482 352
Sdt ARS EN RE	1 208 330	1 434 705	1 527 173	1 573 012	1 477 845
Sdt ST MARTIN DE RE	1 105 789	1 021 242	1 013 273	1 109 610	1 140 161
Ville de SURGERES	47 788	88 335	37 871	44 843	68 829
Sdt ESTUAIRE de la Charente	335 024	304 420	329 188	342 861	336 849
Cne de COURCON D'AUNIS	35 914	40 859	39 230	37 173	41 216
Base Aérienne 721	192 085	176 548	180 988	202 203	218 912
Aéroport de Rochefort	/	/	/	/	/
Sdt RIVES DE LA SEUDRE	792 907	818 940	691 305	828 680	754 917
Ville de PONS	335 960	314 744	307 465	338 432	315 647
Ville de SAINTES	599 243	726 785	428 406	12 867	73 330
Sdt OLERON NORD	733 910	671 585	690 740	842 173	831 667
Total m3 vendus	10 254 027	10 475 978	10 190 312	10 288 751	10 563 559



Evolution des volumes assujettis et moyenne de la consommation par abonné



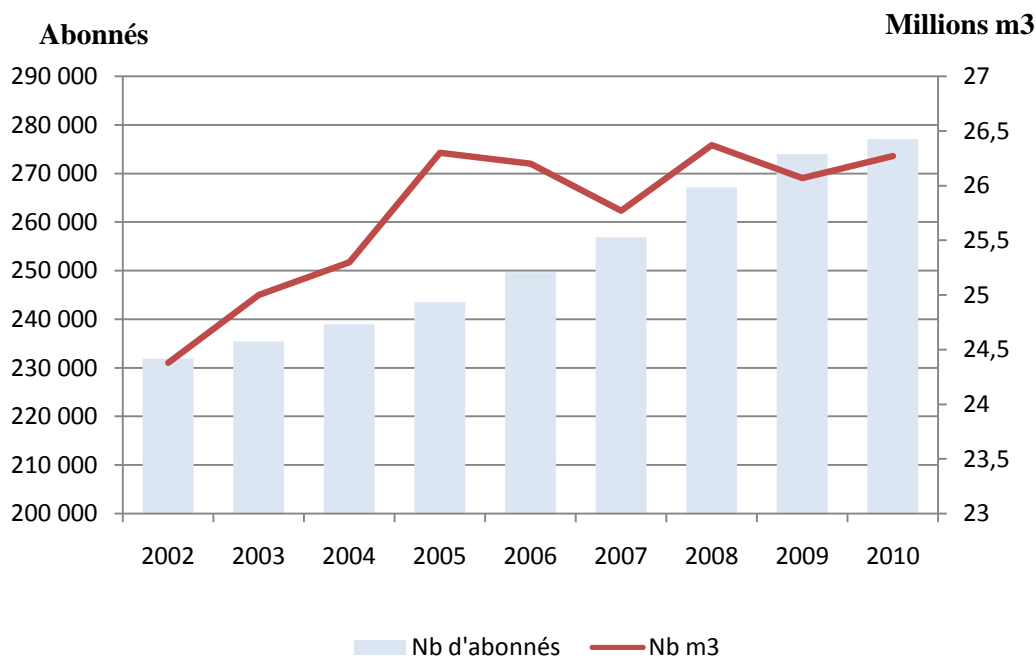
La consommation moyenne par abonné est passée sous la barre des 100 m³/an. Elle est significativement inférieure à la référence nationale de 120 m³. Cela s'explique par des consommations faibles en zone rurale (souvent inférieures à 100 m³/an) et par des consommations limitées des résidences secondaires sur le littoral.

La décroissance constatée depuis 2005 des consommations unitaires est un phénomène que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire national. Il est toutefois accentué en Charente-Maritime par la présence de très nombreux forages domestiques.

Toutefois, on constate une stabilisation à un niveau de 95-96 m³ en 2009-2010.

**Evolution du nombre d'abonnés et du nombre de m3 vendus
au cours des 7 dernières années**

Année	Nombre d'abonnés	Augmentation	Nombre de m3	Augmentation
2004	238 959		25 323 474	
		1,9 %		4,07 %
2005	243 541		26 353 313	
		2,52 %		- 0,4 %
2006	249 674		26 248 966	
		2,87 %		- 1,8 %
2007	256 844		25 774 500	
		4 %		2,34 %
2008	267 168		26 377 715	
		2,55 %		- 1,1 %
2009	273 985		26 078 248	
		1,12 %		0,76 %
2010	277 093		26 275 865	



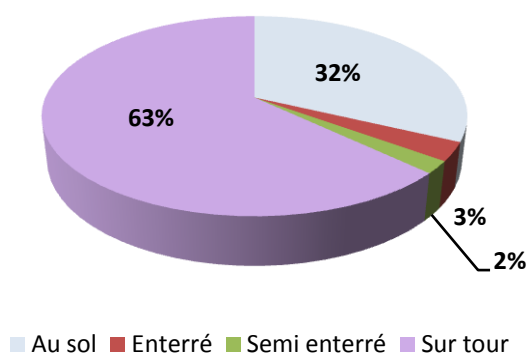
3 - Indicateurs physiques

- *Quelques données*

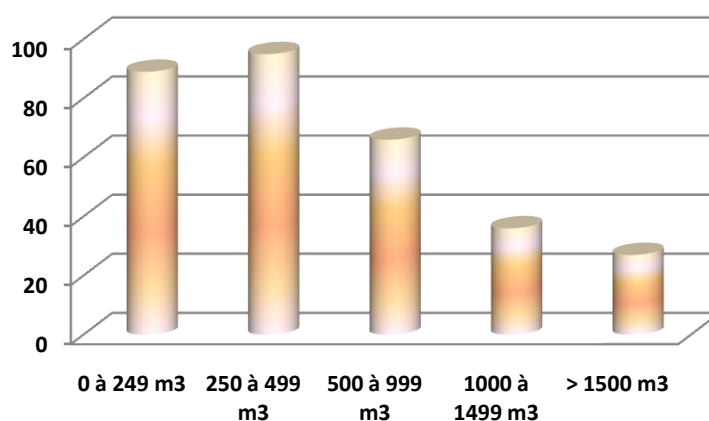
2010	
318	réservoirs
155	stations de pompage
58	captages
399 km	linéaire de feeders
11 772 km	linéaire de canalisations

- *Les réservoirs*

Répartition par type de réservoirs



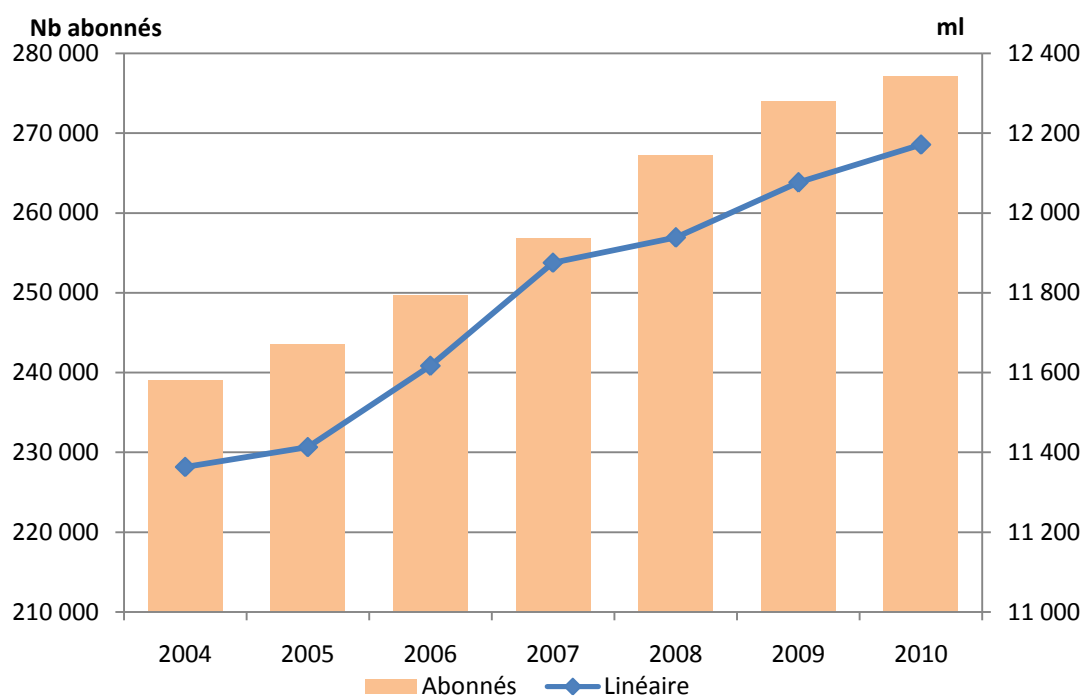
Répartition par capacité



Depuis 1995, le Syndicat a procédé à des travaux de réhabilitation de génie civil sur 132 réservoirs soit 41 % du patrimoine actuel.

Un programme d'une trentaine de réservoirs est actuellement en cours.

Evolution du linéaire de réseau et du nombre d'abonnés depuis 2004



4 – Qualité de l'eau

a) Périmètres de protection

En 2010, 2 dossiers ont été instruits en Commission Spécialisée Captages. 42 enquêtes publiques ont été réalisées et 9 arrêtés préfectoraux ont été signés. Ainsi, sur l'ensemble des captages du Syndicat :

- 53 bénéficient d'un périmètre officiel (enregistrement des servitudes aux hypothèques inclus) ;
- 5 ouvrages sont en réserve (mise en service incertaine) ;
- 11 vont être désaffectés d'ici fin 2014 ;
- 4 nouveaux forages vont être équipés de périmètres de protection.

Les captages en service ou prochainement en service sont tous dotés de périmètres officiels. L'achèvement de la procédure jusqu'à l'enregistrement des servitudes auprès de la Conservation des Hypothèques est réalisé à 84 %.

Les travaux préconisés par les arrêtés préfectoraux se poursuivent (bassin d'orage, clôtures, ...) et des agrandissements de périmètres immédiats autour des captages d'eau potable (ex : achat de terrains autour du captage d'Authon « le Marais F2 ») ou acquisitions foncières pour de futurs échanges (ex. Landrais et Dampierre sur Boutonne) sont en cours de réalisation.

(Cf. Annexe IV – Cartes des périmètres de protection)

b) Respect des normes (nitrates, pesticides, ...)

Dans le cadre du contrôle sanitaire relatif à la qualité des eaux distribuées, des prélèvements ont été effectués sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

Ci-après les résultats à l'échelle départementale par exploitant :

	RESE		SAUR/CER		VEOLIA	
	<i>Chimique</i>	<i>Bactério.</i>	<i>Chimique</i>	<i>Bactério.</i>	<i>Chimique</i>	<i>Bactério.</i>
Taux de conformité	98,5 %	99,7 %	98,2 %	99,4 %	98,6 %	100 %

II – INDICATEURS FINANCIERS

1 – Tarifs

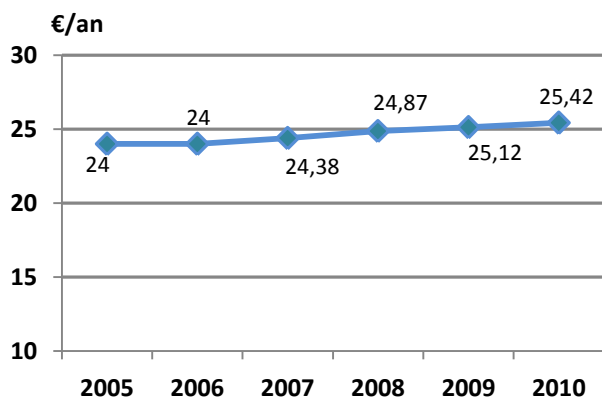
1.1 – Tarifs domestiques

Le tarif de la redevance d'amortissement est fixé chaque année par l'assemblée délibérante du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

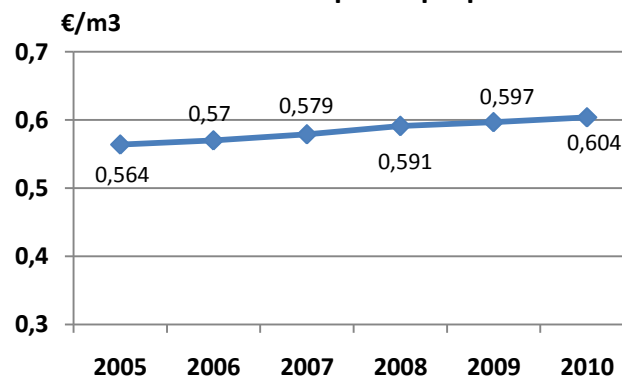
La redevance d'amortissement est unique pour l'ensemble des abonnés des collectivités adhérentes au Syndicat.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Partie fixe (€/an)	24,00	24,00	24,38	24,87	25,12	25,42
Partie proportionnelle (€/m³)	0,564	0,57	0,579	0,591	0,597	0,604

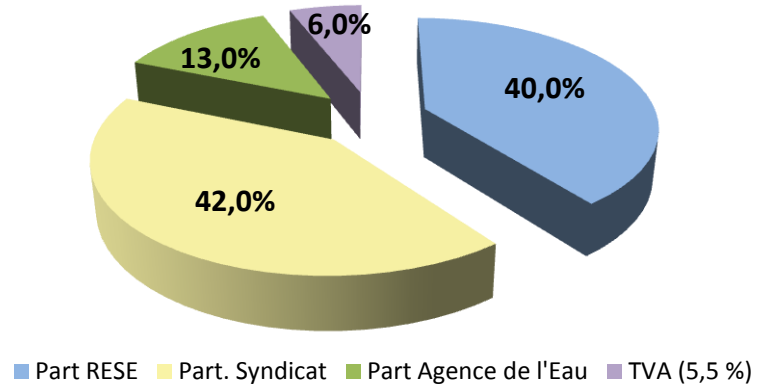
Evolution de la partie fixe



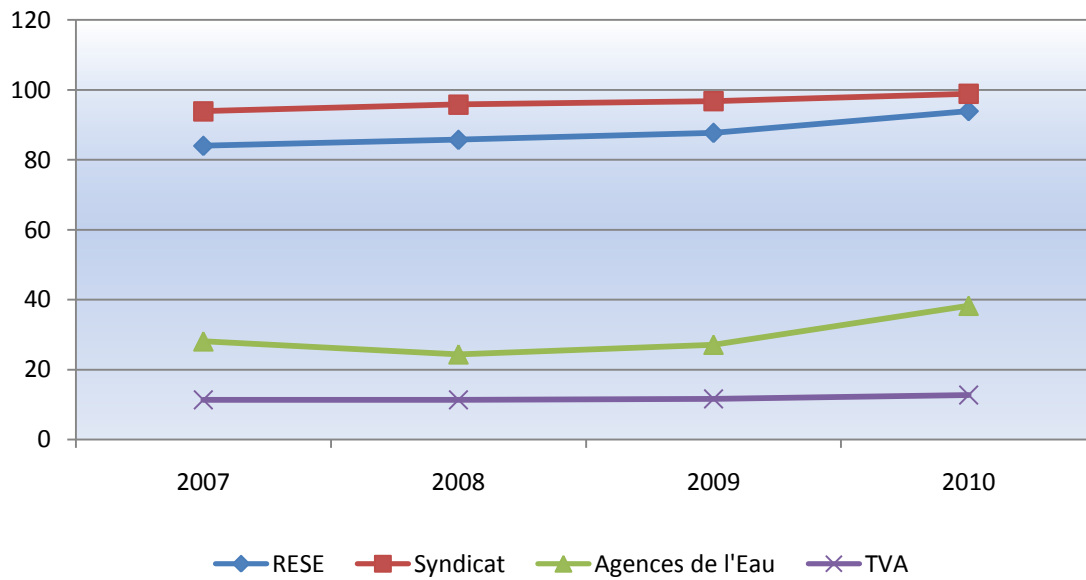
Evolution de la partie proportionnelle



Décomposition de la facture d'eau 2010 de 120 m3 (exemple RESE)

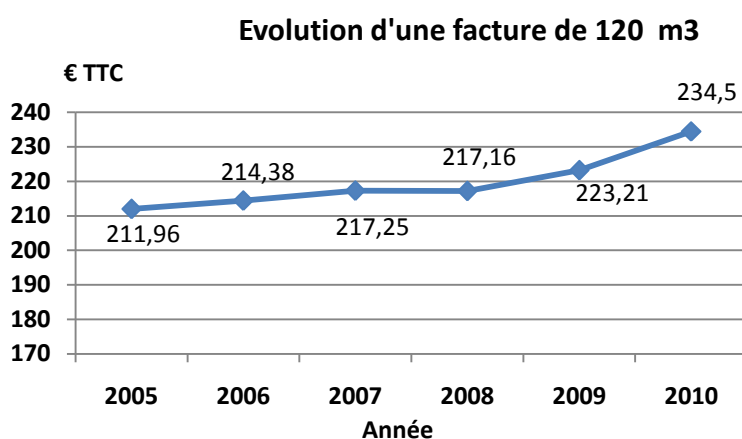


Evolution des composantes d'une facture d'eau



Ci-après l'évolution du montant d'une facture d'eau pour 120 m³ depuis 2005 (exemple RESE) :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Facture de 120 m ³ (TTC)	211,96 €	214,38 €	217,25 €	217,16 €	223,21 €	234,50 €
Prix moyen du m ³	1,77 €	1,79 €	1,81 €	1,81 €	1,86 €	1,95 €



2.2 – Autres tarifs

Pour 2010, les tarifs sont les suivants :

Catégorie	Montant au M ³
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,604 €
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,304 €
Hébergements saisonnier (campings, H.L.L., parcs résidentiels de loisirs, ...)	0,354 €
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,101 €

Pour l'année 2011, le Comité Syndical, réuni le 9 Décembre 2010, a décidé :

- une augmentation de 1 % des tarifs sur la partie fixe pour tous les usagers ;
- une augmentation de 1 % des tarifs sur la partie proportionnelle pour la seule catégorie « usagers domestiques ».

Pour les autres catégories, il était souhaitable que leurs tarifs respectifs s'inscrivent dans un processus progressif de réduction des écarts voire de rattrapage du tarif domestique.

Pour cela, le Comité a voté :

- un rattrapage du tarif domestique sur 5 années pour les catégories et « Hébergement saisonnier »
- un rattrapage du tarif domestique sur 7 ans pour la catégorie « Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels »
- de ramener l'écart entre le tarif de la catégorie « établissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment l'agroalimentaire) et le tarif domestique actuellement de 1 à 5,98 à 1 à 2 sur 7 années,

et a décidé de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2011 :

Partie fixe

Diamètre du compteur	Tarifs 2011
15 mm	25,67
20 mm	35,77
30 mm	51,11
40 mm	76,66
50 mm	102,21
60 mm	153,32
80 mm	224,87
100 mm	306,64
150 mm	459,95

Partie proportionnelle

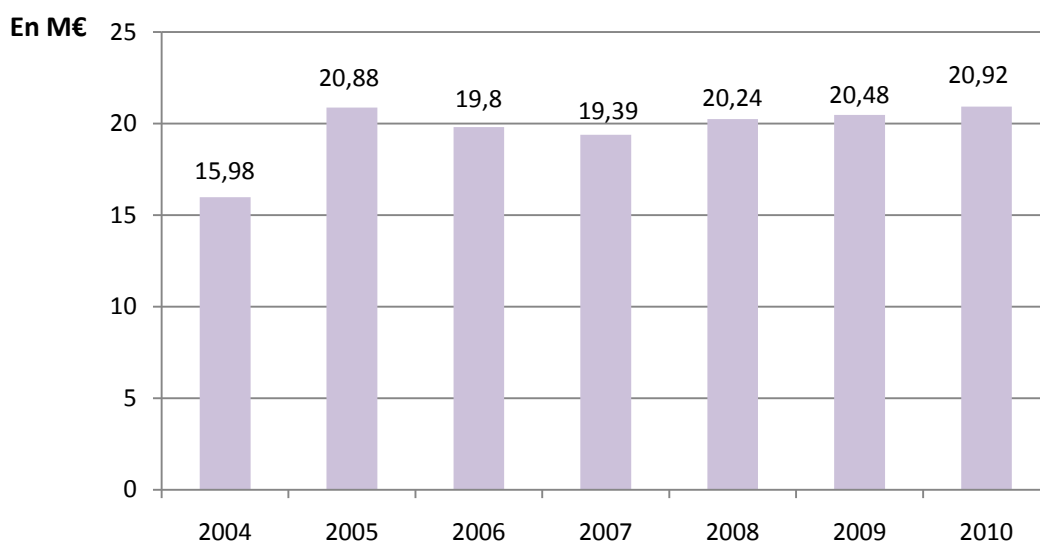
Catégorie d'usagers	2011
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610 €
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,353 €
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)	0,410 €
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,133 €

1.3 – Assiette de la redevance

Exploitant	Nombre de m3		Nombre d'abonnés	
	2009	2010	2009	2010
RESE	12 498 825	12 496 047	131 336	134 007
VEOLIA Eau	899 230	636 592	8 694	8 795
SAUR France	6 376 415	6 656 829	62 057	62 479
CER	5 435 651	5 596 638	62 627	62 528
Régies	868 127	889 759	9 271	9 284
TOTAL	26 078 248	26 275 865	273 985	277 093
	<i>soit + 0,8 %</i>		<i>soit + 1,12 %</i>	

Le Syndicat a perçu au titre de la redevance d'amortissement en 2010 un montant de **20 920 k€** pour **26 275 865 m3** et **274 377 abonnés**. Cette recette représente 72,7 % des recettes d'exploitation 2010.

Evolution de l'encaissement de la redevance



2 – Bilan financier d'exploitation

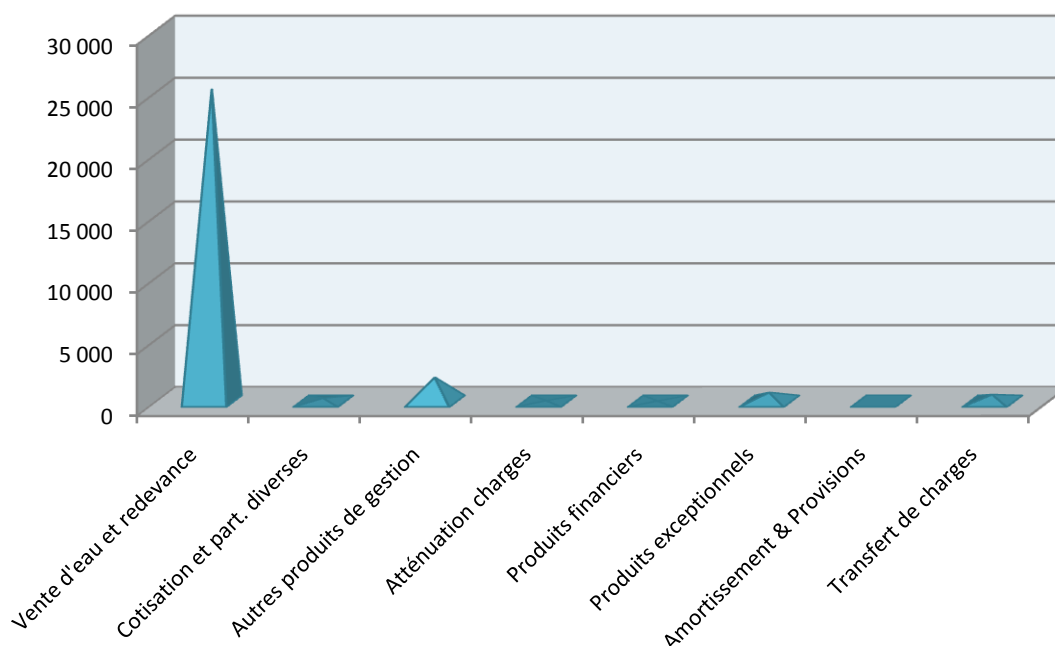
Le bilan financier est établi à partir des recettes et des dépenses du compte administratif 2010.

Recettes (en milliers d'euros)

Vente d'eau et redevance	25 293 k€
Cotisation communale et part. diverses	242 k€
Autres produits de gestion	1 933 k€
Atténuation de charges	44 k€
Produits financiers	14 k€
Produits exceptionnels	713 k€
Reprise sur amortissement et provisions	- k€
Transfert de charges	541 k€

TOTAL **28 780 k€**

Recettes d'exploitation 2010



Le montant de la redevance représente 20 920 k€ soit plus de 72 % des recettes de fonctionnement. Les autres produits de gestion représentent, quant à eux, 7 % de ces recettes.

Dépenses (en milliers d'euros)

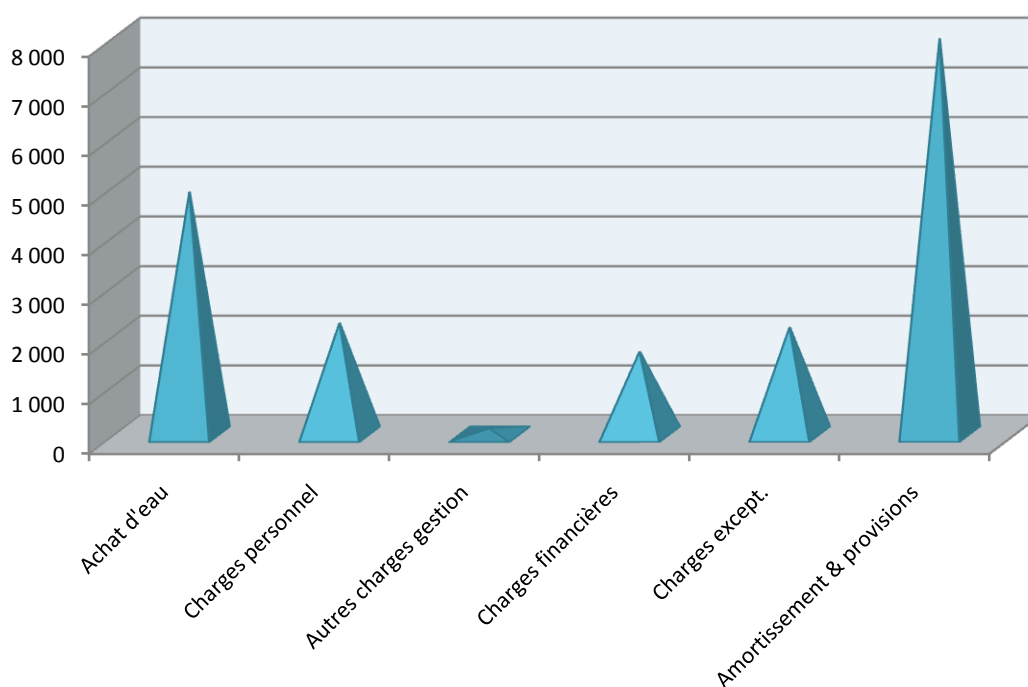
Charges à caractère général (achat d'eau)	4 894k€
Charges de personnel	2 252 k€
Autres charges de gestion	120 k€
Charges financières	1 673 k€
Charges exceptionnelles	2 165 k€
Amortissements et provisions	7 982 k€

TOTAL 19 086 k€

L'ensemble des dépenses de personnel est réalisé dans le budget eau. En fin d'année, il refacture la part revenant au budget assainissement collectif (887 K€) et celle revenant à l'assainissement non collectif (548 K€). Corrigés de ces mouvements croisés, les frais de personnel impactent le budget eau à hauteur de 817 K€ en 2010.

Le poste Charges exceptionnelles recouvre notamment les participations versées par le Syndicat dans le cadre des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage collectivités locales.

Dépenses d'exploitation 2010



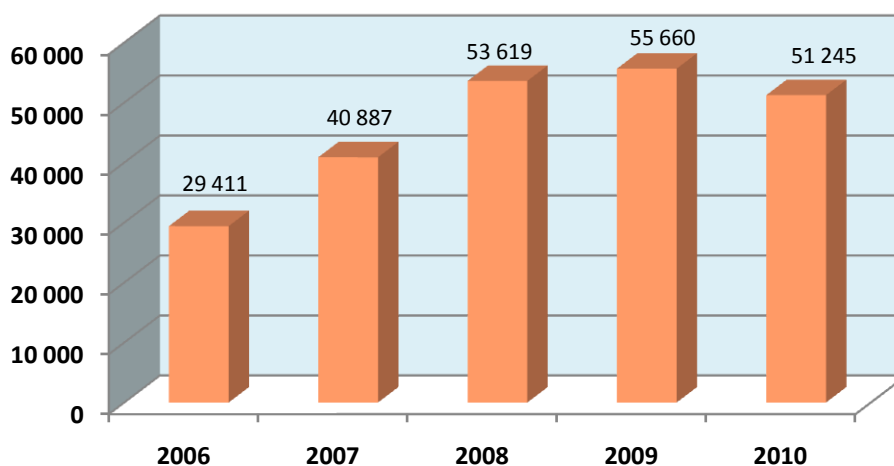
Le résultat de l'exercice 2010 s'élève à 9 694 k€.

3 – Etat de la dette

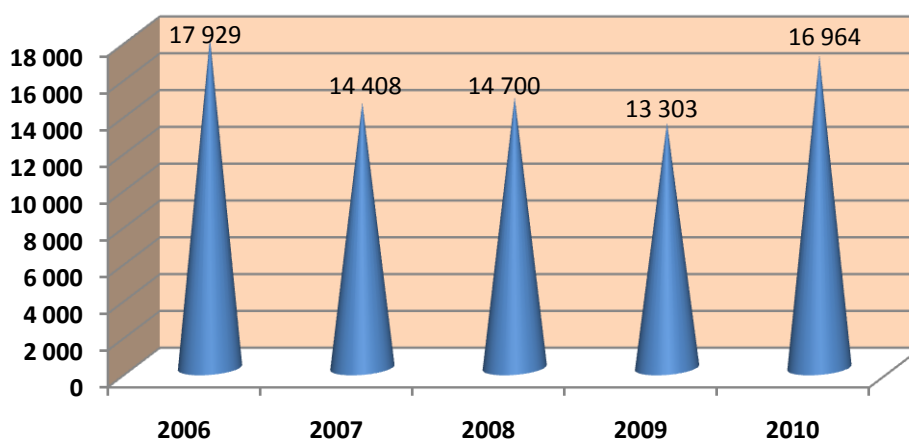
L'encours de la dette au 31 Décembre de l'exercice 2010 s'élevait à **51 245 k€**. L'annuité payée au cours de l'exercice 2010 était de **7 760 k€** dont **6 049 k€** de capital et **1 711 k€** d'intérêts.

Capacité dynamique de désendettement	Compte Administratif				
	2006	2007	2008	2009	2010
(i) Encours de la dette au 31/12 en k€	29 411	40 887	53 619	55 660	49 612
(ii) Capacité autofinancement brut en k €	17 929	14 408	14 700	13 303	16 964
Capacité Dynamique de désendettement = (i)/(ii) en nombre d'années	1,64	2,84	3,65	4,18	2,92

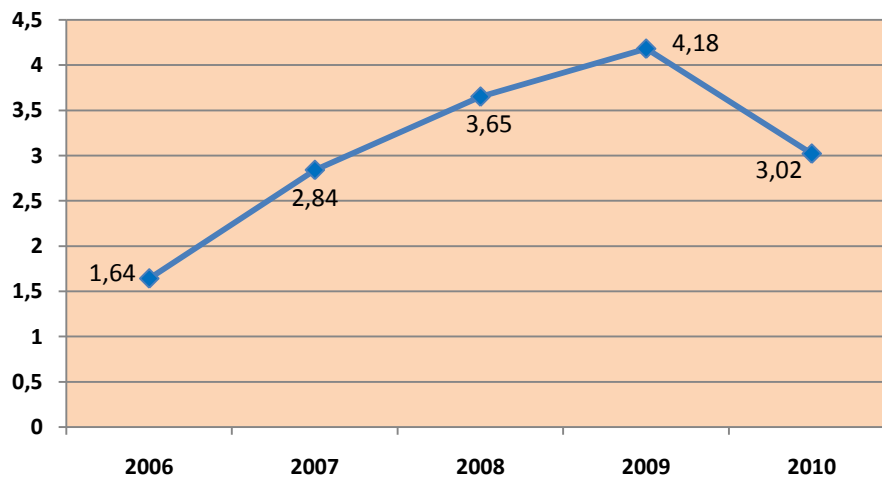
Encours de la dette (en milliers d'€)



Evolution de la capacité d'autofinancement



Evolution de la capacité dynamique de désendettement (en nombre d'années)



En 2010, le Syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt. Après plusieurs années d'investissements importants, notamment sur le réseau littoral, on retrouve un cycle de désendettement permettant d'améliorer la capacité d'autofinancement.

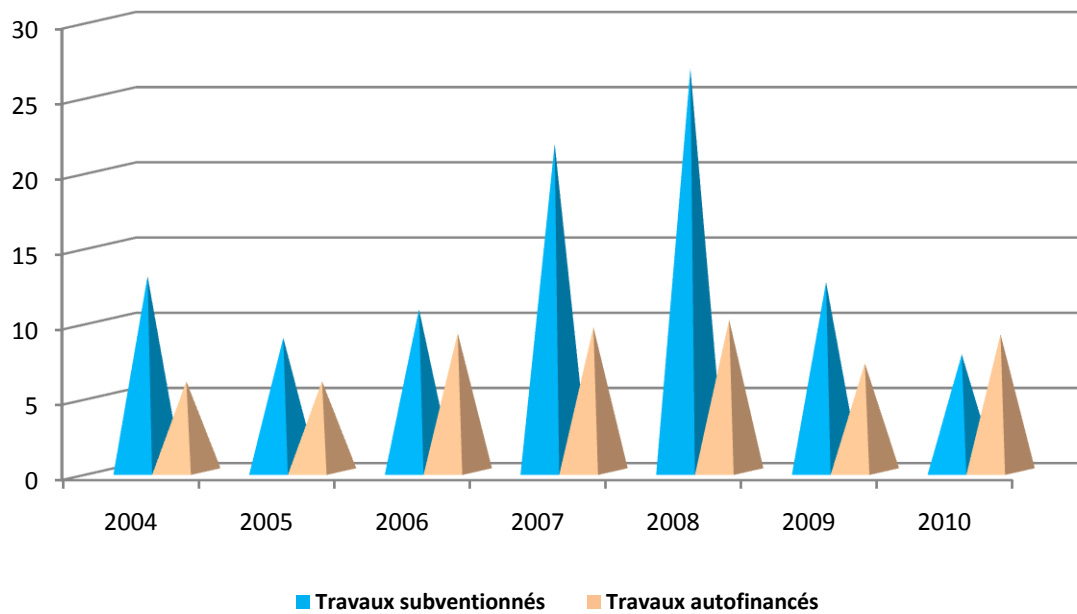
4 – Les travaux

Les travaux d'investissement réalisés en 2010 s'élèvent à **16 934 k€ HT** et se décomposent comme suit :

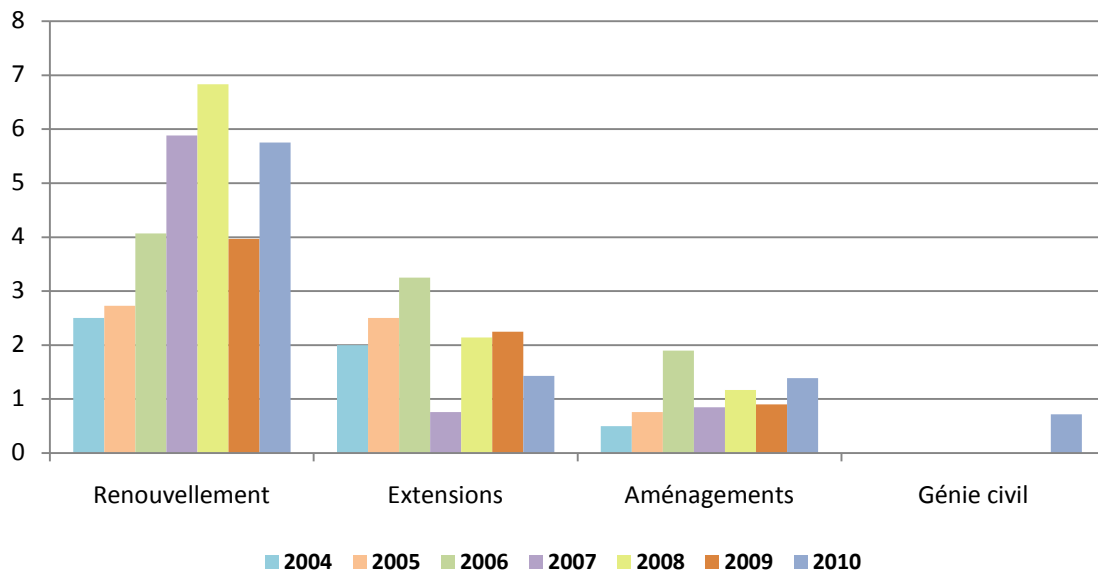
Travaux subventionnés	7 800 k€
Renouvellement de réseaux	5 575 k€
Extensions de réseaux	1 439 k€
Aménagement de réseaux	1 395 k€
Génie Civil	725 k€

	16 934 k€

Evolution des travaux payés (en M€)



Evolution des travaux autofinancés (en M€)



Le Syndicat a procédé au renouvellement d'environ :

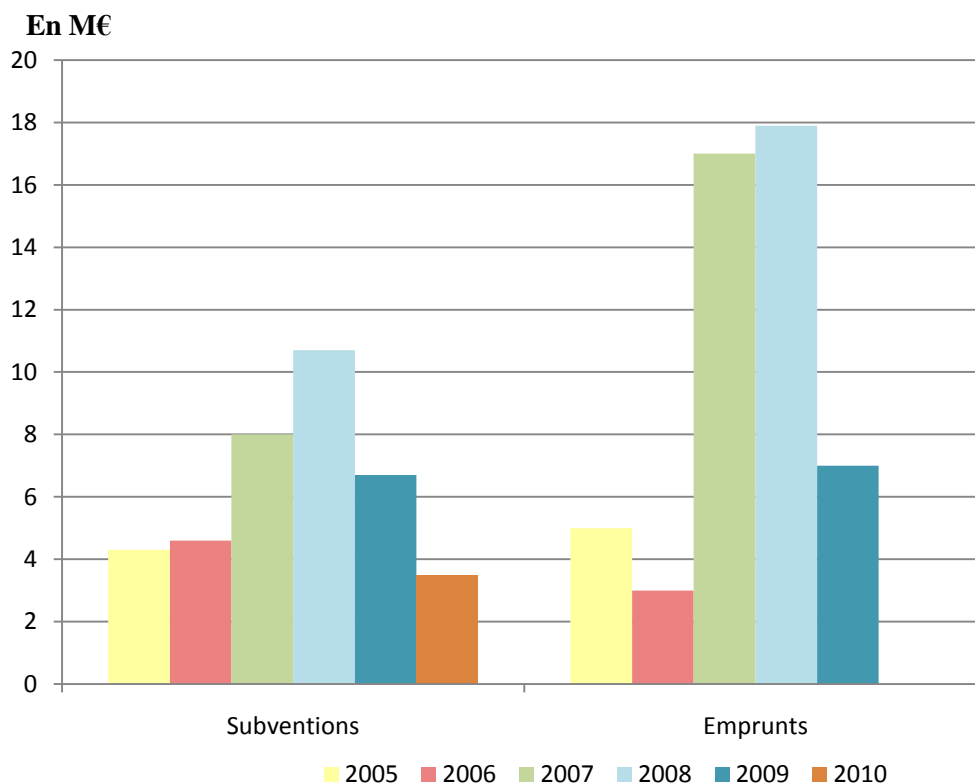
31 517 ml de réseaux en 2009
 et 43 500 ml de réseaux en 2010.

Ces investissements ont bénéficié de subventions, de participations ou bien ont été autofinancés (extensions, réhabilitations, aménagements), suivant le détail ci-dessous :

Subventions	3 472 k€
. Conseil Général	1 473 k€
. Agences de l'Eau	1 015 k€
. Autres financeurs	984 k€
Emprunt	0 k€
Recettes diverses	363 k€
Autofinancement	10 915 k€

	14 250 k€

Evolution des financements



Ci-joint, *en annexe V*, la liste des travaux autofinancés en 2010 (extensions, réhabilitation, aménagements).

5 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Charente-Maritime Coopération

Depuis 2006, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime participe aux actions menées en Guinée par l'Association Charente-Maritime Coopération.

En 2010, le Syndicat des Eaux a poursuivi son action auprès d'une collectivité guinéenne (GEPR) de la Préfecture de Boffa. Le soutien financier a permis de réhabiliter plusieurs forages villageois, de construire des puits et des latrines publiques.

La participation financière du Syndicat des Eaux s'est élevée à 15 000 € pour l'année 2010.

III - PERSPECTIVES

Le Syndicat va achever les investissements prévus au programme exceptionnel :

Opération	Montant global HT	Etat d'avancement
Usine de St Hippolyte	26 500 000 €	Travaux réceptionnés en 2010
Usine du Bouil de Chambon – l'Eguille	7 000 000 €	Les travaux sont terminés. L'année 2010 a été consacrée à la mise en route et au réglage par OTV de la filière de décarbonatation catalytique (adoucissement de l'eau) à la chaux vive.

Parallèlement, des travaux de mise en service de nouveaux forages et d'amélioration de la qualité se poursuivent en 2011 :

- ✚ Mise en conformité des périmètres de protection de Chenac, Juicq, Dampierre sur Boutonne et Landrais (115 000 € HT)
- ✚ Diagnostics des forages privés – 5^{ème} année (105 000 € HT)
- ✚ Interconnexion Clion – St Quantin de Rançannes – Tranche conditionnelle (300 000 € HT)

- ✚ Travaux liés à l'abandon des captages de Surgères et St Georges du Bois (150 000 € HT)
- ✚ Construction d'une station d'alerte à l'usine Lucien Grand à St Hippolyte (100 000 € HT)
- ✚ Mise en service des forages de Dompierre sur Charente et Chérac
- ✚ Suppression des réseaux de distribution de l'Ile de Ré
- ✚ Gestion patrimoniale (renouvellement des réseaux pour 7 M€, réhabilitation des châteaux d'eau pour 600 000 €)

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance présentés ci-après correspondent à ceux de la Régie du Syndicat.

1 – Caractérisation du service

355 communes	47 sites de production
133 505 branchements	231 réservoirs
240 000 habitants desservis	8000 km de réseau

- Critères de différenciation des catégories d'urbanisation

Indice Linéaire de Consommation (m ³ /km/j)	Densité branchement Brt/km	Nb d'habitant par km réseau Hab/km
4,7	16,7	30

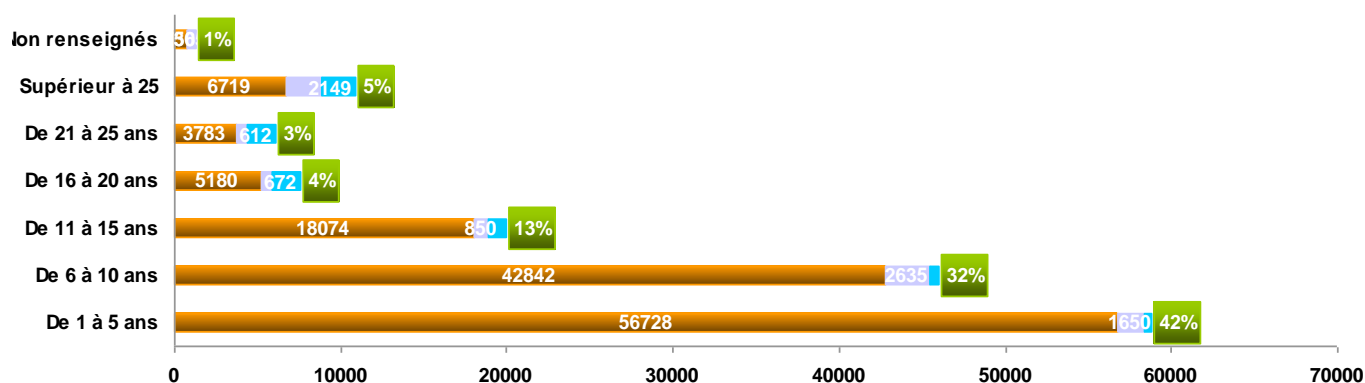
2 – Connaissance et gestion du patrimoine

- Performance du réseau

Indice Linéaire des Volumes Non Comptés 2010 : 2,3 m³/km/j
Indice Linéaire de Pertes 2010 : 2,2 m³/km/j
Rendement de réseau : 80 %

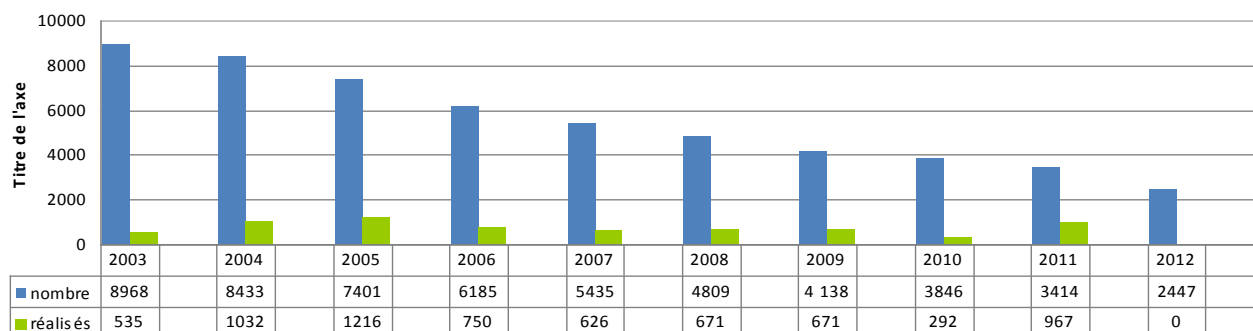
- Renouvellement des compteurs

SYNTHESE	OUVERTS	FERMES	CHANGES	% nb de cpts
De 1 à 5 ans	56728	1650	385	42%
De 6 à 10 ans	42842	2635	486	32%
De 11 à 15 ans	18074	850	1068	13%
De 16 à 20 ans	5180	672	1694	4%
De 21 à 25 ans	3783	612	1676	3%
Supérieur à 25	6719	2149	2052	5%
Non renseignés	730	565	5	1%
% de compteurs renouvelés			7366	5%
Moyenne d'âge des compteurs			7,5	années



A compter de 2013, la valeur réglementaire du paramètre « Plomb » va s'abaisser à 10 µg/l. Compte tenu de cette teneur faible, il est indispensable que la partie publique du branchement soit renouvelée si la matière qui la compose est en plomb.

La courbe ci-dessous permet de visualiser l'effort entrepris sur une période de 10 ans.



Cependant, il est nécessaire de finaliser l'action entreprise d'ici la fin 2012. Le solde de cette opération a été estimé à 4 millions d'euros.

- Renouvellement de réseau

Pourcentage de renouvellement de réseau effectué en 2010 : 0,2 %

3 – Qualité de service à l'utilisateur

- Taux d'interruption de service : 7,8 %

- Taux de réclamations écrites : 6 %

- Proximité avec l'utilisateur : la Commission Consultative des Services Publics Locaux se réunit au moins une réunion par an. Les associations de consommateurs participent à cette réunion.

4 – Qualité de l'eau

- Protection de la ressource : 67,7

- Taux de conformité microbiologique : 99,71 %

- Taux de conformité physico-chimique : 96,5 %

5 – Relation à l'environnement

- Maîtrise de la consommation d'énergie : 1 kWh/m³

6 – Aspects financiers

- Financement social

Abandon de créances à un fonds de solidarité : 0,0073 €/m³

- Prix de l'eau

Prix TTC pour 120 m³ : 1,954 €/m³

